



mis en ligne le 08/03/2024

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-059

Domaine : urbanisme - actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols  
Objet : demande d'autorisation de voirie – Travaux avec nacelle,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** les articles L2212-2, L2213-1 et suivant du CGCT ;  
**Vu** le Code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,  
**Vu** la demande présentée par la société DEBELEC pour des travaux au 2 rue DELTA avec une nacelle stationnée au 20, boulevard François MITTERRAND,  
**Vu** l'état des lieux,

**CONSIDERANT** que ces travaux effectués à l'aide d'une nacelle nécessitent une modification des règles de stationnement et de circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le pétitionnaire est autorisé à installer un camion nacelle au n°20 boulevard François MITTERRAND pour l'exécution des travaux sus mentionnés, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions de conditions du règlement de voirie.

Le stationnement sera interdit face au n°20 boulevard François MITTERRAND pendant toute la durée des travaux du 13 mars 2024 08h00 au 22 mars 2024 18h00.

Un alternat de circulation sera mis en place par le pétitionnaire.

La circulation pourra être interrompue temporairement selon les besoins du chantier.

**ARTICLE 2 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 : Exécution**

Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Maire

  


Grégory DELFOUR